

**LES GRANDES CRIMINELLES
DE L'HISTOIRE**

Marc Lefrançois

**LES GRANDES CRIMINELLES
DE L'HISTOIRE**

De l'affaire des poisons à nos jours

ARMAND COLIN

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :



Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.



Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.



Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70 % de nos livres en France et 25 % en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.



Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

Sommaire

Introduction	7
Marquise de Brinvilliers	9
Lady Olympia Guilfort	19
Marie Lafarge	25
Hélène Jégado	35
Fanny Lambert	45
Henriette-Blanche Canaby	53
Marguerite Steinheil	65
Jeanne Weber	75
Marie Bourette	87
Henriette Caillaux.....	97
Madame Weissmann-Bessarabo	105
Germaine Berton	117
Louise Grappe	129
Les sœurs Papin	137
Violette Nozière	147
Marie Besnard	159
Bibliographie	169
Du même auteur	171

Introduction

Oui, les femmes ont tué. Elles ont tué pour les mêmes raisons que les hommes et cela depuis l'aube des temps. L'histoire grecque et romaine est pleine de ces femmes meurtrières, légendaires ou réelles, de Médée à Messaline, de Cléopâtre à Théodora. Elles ont tué pour des motifs jugés honorables, comme Judith qui assassina Holopherne afin de sauver le peuple juif. Mais elles le firent aussi par avarice, jalousie, ambition, vengeance ou mesquinerie.

En France, les reines mérovingiennes tuèrent tout autant que leurs devancières, et Brunehaut, après avoir elle-même probablement instigué de nombreux meurtres, en paya de sa vie. Carolingiennes et capétiennes le firent pareillement, mais elles furent progressivement éloignées du pouvoir et pour cela, moins exposées au crime politique.

Au sein de la société civile, les meurtres commis ou commandités par une femme demeuraient courants. Elles tuaient de leurs propres mains quand elles n'armaient pas le bras qui exécutait leur volonté. D'aucuns se figurent que la passion conduisait leur geste. Les femmes furent longtemps présentées comme des êtres déraisonnables et faibles, jouets de leurs émotions. Pourtant nombre d'entre elles étaient en réalité de froides calculatrices.

Le poison était leur arme privilégiée. Le procédé avait ceci d'avantageux qu'il n'impliquait pas la force physique qui manquait généralement aux femmes pour supprimer un mari encombrant, un père qui n'en finissait pas de mourir, un frère qui entravait la succession ou un tuteur

trop gourmand. Il impliquait la préméditation et était à ce titre regardé comme le pire de tous les crimes. On le qualifia d'« arme des lâches » au ^{xx}e siècle.

L'autre avantage du poison résidait dans son invisibilité. La médecine légale du ^{xx}e siècle en était encore à ses prémices ; analyses et autopsies étaient aussi exceptionnelles qu'approximatives. Par manque de moyens et de méthode souvent, par manque d'implication parfois, les décès n'étaient pas soumis à examen. La mort était dédouanée de tout soupçon. Pour les mêmes raisons, les quelques criminelles appréhendées étaient souvent relaxées, faute de preuves.

Si les lois de la justice française, pensées et rédigées par des hommes, condamnaient également les deux sexes à la mort, les hommes de loi furent toujours plus cléments envers les femmes lorsque le crime était reconnu. Les empoisonneuses sous l'emprise d'un homme autoritaire et violent bénéficièrent parfois de circonstances atténuantes, ainsi que de grâces royale, impériale ou présidentielle.

Quant à la peine de mort, elle fut, dès le ^{xvii}e siècle, toujours plus facilement donnée à un homme qu'à une femme, un constat visible jusqu'à l'abolition de celle-ci en 1981. Cela n'empêcha pas certaines de nos criminelles de gravir l'échafaud.

Oui, les femmes ont tué et c'est aux récits de quelques-unes d'entre elles, de l'épouse mécontente à la tueuse en série, que ce livre est consacré.

Marquise de Brinvilliers

Elle se nommait Marie-Madeleine et était née en 1630. Si de sa mère l'histoire ne parle pas, nous savons que son père, Antoine Dreux d'Aubray cumulait plusieurs charges importantes. Outre son statut de conseiller d'État et de maître des requêtes, il était également lieutenant général des mines et minières de France – des charges qui lui assuraient de très confortables revenus, en plus de ceux tirés des biens hérités de ses ancêtres. À vingt-et-un ans, Marie-Madeleine épousait un jeune maître de camp du régiment de Normandie, Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers, baron de Nourard. Outre sa dot très honorable de 100 000 livres qui faisait de la jeune fille un beau parti, Marie-Madeleine était également réputée vive et charmante, malgré sa très petite taille. L'union s'annonçait sous les meilleurs auspices.

Huit ans passèrent.

En 1659, la marquise de Brinvilliers, déjà mère de deux enfants, faisait la connaissance d'un des amis de son époux, Jean-Baptiste Godin, dit de Sainte-Croix, capitaine de cavalerie dans le régiment de Tracy. Pour se donner davantage d'importance dans un monde où l'origine de la naissance avait souvent plus d'importance que le montant de la fortune, il se disait bâtard d'un seigneur d'une grande famille de France. L'homme était beau, bien fait, déjà marié et père de famille. Le marquis de Brinvilliers n'était pas jaloux, vivait une vie parallèle à celle qu'il entretenait avec son épouse ; Sainte-Croix devint l'amant de la marquise.

Si cette relation ne gênait pas le mari, elle agaçait profondément le père de Marie-Madeleine qui, soucieux de respectabilité et par peur du scandale, fit tout pour mettre un point final à cette histoire. Il y parvint en obtenant une lettre de cachet signée du roi Louis XIV. Le 19 mars 1663, Sainte-Croix fut arrêté en pleine rue, et conduit à la Bastille sous les yeux de sa maîtresse.

Son incarcération dura six semaines. Il en sortit le 2 mai 1663. La légende veut qu'il ait rencontré à la Bastille un certain Exili, de son vrai nom Eggidi, gentilhomme attaché au service de la reine Christine de Suède. Il y était emprisonné pour des motifs politiques. Il en sortit le 1^{er} juillet 1663. Sur cette rencontre possible, la rumeur bâtit une légende. Parce qu'il était Italien, Exili était nécessairement instruit dans l'art des poisons et aurait, pendant son temps de prison, enseigné son savoir au chevalier. Reste que l'Italien, une fois libéré, prit la route de l'Angleterre et si à son retour en France, il logea un temps chez son ex-compagnon d'infortune, Sainte-Croix fut sans doute informé en la science des poisons seulement vers 1665, après avoir suivi les cours que le chimiste suisse, Christophe Glaser, découvreur du sulfate de potasse, donna pendant huit ans au public parisien.

Ce qui est certain, c'est qu'une fois libéré, Sainte-Croix reprit sa relation avec la marquise de Brinvilliers et que la vie légère qu'ils connurent alors, les voyages, les fêtes, le jeu, obéra largement la fortune déjà très fragile du premier malgré les soutiens de la seconde. Marie-Madeleine tint-elle rigueur à son père de lui avoir ôté son amant pendant un mois et demi, comme il fut si souvent dit, ou seulement envisagea-t-elle de précipiter les événements pour s'emparer d'une partie de l'héritage paternel qui lui était encore dû, malgré sa dot qui correspondait déjà à sa part de la succession familiale ?

Le fait est qu'elle se prit d'intérêt pour l'art des poisons et qu'elle se mit à en fabriquer avec son amant afin de tuer son père. Outre qu'elle fréquenta dès la fin 1665, de plus

en plus régulièrement l'apothicaire de la rue du Petit-Lion, non loin du marché Saint-Germain, sur la rive gauche, elle se mit aussi à visiter les hôpitaux pour offrir aux malades sans famille, son soutien. Mais les malades qui retenaient son attention et qu'elle gâtait de ses gâteaux ne tardaient pas à mourir dans d'horribles douleurs.

Elle avait aussi testé ses « magies » sur ses domestiques et notamment sur sa femme de chambre, Françoise Roussel. Les groseilles qu'elle lui avait fait manger l'avaient rendue malade pendant plusieurs semaines. Quant au jambon très humide que la marquise lui avait proposé, Françoise Roussel l'avait refusé, lui trouvant une odeur fort désagréable...

Lorsque la marquise de Brinvilliers parvint à équilibrer ce qui fut appelé plus tard « la recette Glaser », et constaté par ses visites dans les hôpitaux l'incapacité des médecins à déceler le mal de ses protégés, elle commença à s'attaquer à son père. À l'approche de la Pentecôte 1666, Antoine Dreux d'Aubray avait souhaité recevoir sa fille et ses trois petits-enfants – le dernier fut sans doute le fils de son amant – dans sa propriété d'Offémont, près de Compiègne. Cet homme âgé de soixante-six ans, déjà mal en point, eut lors de ce séjour campagnard de plus en plus de douleurs à l'estomac. Des douleurs qui s'accompagnèrent de vomissements. Elles redoublèrent lorsqu'il revint à Paris pour se soigner auprès de ses médecins. Finalement, il décéda le 10 septembre 1666.

Le poison se trouvait généralement dans l'eau des tisanes ou le vin qu'il buvait ; il avait été administré soit par la marquise lors de ses visites et son séjour à Offémont, soit par un laquais, nommé Gaston, qu'elle avait corrompu. En tout, le vieil homme aurait reçu vingt-huit à trente doses d'arsenic modifié. Reste que pour les médecins, la mort du conseiller d'État fut regardée comme naturelle. Parce que la tradition était ainsi, ce fut l'aîné des fils Dreux d'Aubray, Antoine, qui hérita des charges et des biens familiaux, même s'il dut partager quelques terres avec son frère et ses sœurs.

L'argent que la marquise de Brinvilliers reçut lui donna des libertés supplémentaires. Si elle continua à fréquenter Sainte-Croix, elle eut aussi d'autres amants. Ainsi la vit-on très proche de François du Pouget, marquis de Nadaillac, un cousin de son époux. Mais si Sainte-Croix avait lui aussi d'autres maîtresses, il ne dissimulait pas pour autant sa jalousie. En outre, il avait été le témoin direct de l'assassinat du père de la marquise par les confidences de cette dernière, certes, mais surtout par des lettres que l'imprudente lui adressait. Il pouvait la faire chanter.

Il le fit bientôt. Il lui réclama de l'argent. Elle n'en avait plus, avait des dettes qu'elle ne pouvait honorer, des créanciers qui n'avaient plus de patience. En 1669, une des propriétés dont elle partageait les revenus avec son frère aîné, à Norat, était vendue par décision de justice. Probablement vexée d'être ainsi mise devant le scandale de la ruine, la marquise y mit le feu et ne pensa plus qu'à assassiner son frère Antoine. Le premier meurtre s'était bien passé, tous les essais précédents aussi, pourquoi celui-ci serait-il un échec ? Sainte-Croix, très intéressé par le projet, fournit à la marquise un de ses hommes, Jean Hamelin, dit La Chaussée. Celui-ci entra auprès de la future victime en qualité de valet. Par ailleurs, depuis quelques mois, Antoine abritait sous son toit son frère cadet, François. La Chaussée allait s'occuper des deux hommes.

Lors des Pâques 1670, qu'Antoine passa en compagnie de son épouse, sa fille et son frère dans leur maison de Villequoy-en-Beauce, La Chaussée aida à la cuisine. Il y fut servi un soir des tourtes de béatilles. Ceux qui en mangèrent furent malades dès le lendemain. Antoine était de ceux-là. De retour à Paris, il s'alita. Il mit beaucoup de temps à mourir et, pendant son agonie, La Chaussée l'entourait de toute son attention. Son martyr dura jusqu'au 17 juin 1670.

François, bientôt souffrant lui aussi, s'en alla en septembre de la même année. La marquise de Brinvilliers avait tenté de tuer également sa sœur mais elle y avait finalement

renoncé. Aînée des filles, la fortune paternelle, sans mâle, et c'était le cas, son frère Antoine n'avait qu'une fille, et François était sans enfant, lui revenait de droit en grande partie.

Mais ce double décès interrogea et le médecin Bachot. Il avait suivi l'évolution du mal de ses patients avec l'aide des chirurgiens Duvaux, Dupuy et de l'apothicaire Gavard. En autopsiant les cadavres, il soupçonna l'empoisonnement. Mais qui aurait pu accomplir un tel acte ? Pas La Chaussée, son dévouement avait été exemplaire, à tel point qu'Antoine l'avait gratifié d'un don de cent écus or pour ses loyaux services !

L'affaire en resta là. La marquise de Brinvilliers était devenue, par ces décès opportuns, une personne très riche. Un argent qui éveilla logiquement les convoitises. Sainte-Croix et La Chaussée avaient des vues sur la fortune. Alors elle se confia à son nouvel amant, le précepteur de son second fils, Briancourt, qui était également un ami de Sainte-Croix. Elle projeta avec lui les morts de sa belle-sœur et de sa sœur pour accaparer l'entièreté de la fortune paternelle et envisagea par la même occasion, celle de La Chaussée. Le précepteur la pria de se méfier, de ne pas aller trop vite.

Devant les réticences de cet amant, elle décida de faire disparaître en premier, en empoisonnant sa nourriture par l'intermédiaire d'un autre valet, Bazile. Mais Briancourt fut prudent et le chassa sur-le-champ. Trois jours plus tard, alors qu'il s'apprêtait à quitter la maison Brinvilliers, la marquise, téméraire, imagina de le faire assassiner par un homme de main qui le rata. Prise d'une folie meurtrière elle tenta également de supprimer son mari, le marquis de Brinvilliers, qui devenait de plus en plus soupçonneux à l'égard de son épouse.

Alors que Briancourt était parvenu à sauver sa vie en allant chez les Oratoriens, son ancienne maîtresse venait lui demander conseil au soir du 31 juillet 1672. Sainte-Croix venait de mourir et elle n'y était pour rien. Il avait trouvé

la mort, la veille, dans son appartement près de la place Maubert. La légende affirma que Sainte-Croix était mort alors qu'il fabriquait ses fameuses « poudres à succession ». En fait, son décès, naturel, résultait d'une longue maladie.

Lorsque la police investit le logis, elle découvrit le laboratoire dans lequel le locataire faisait ses essais alchimiques. Criblé de dettes, les scellés furent posés sur l'appartement, par le commissaire Picard. Le 8 août, il y revenait en compagnie du sergent Creuillebois, de deux notaires, du procureur de la veuve du défunt et du procureur des créanciers. Un inventaire des biens était établi. Sur la table du cabinet fut trouvé un coffret de cuir rouge. Il contenait des fioles ; certaines étaient remplies d'un liquide clair comme de l'eau, d'autres étaient pleines d'une matière roussâtre.

À côté, trente-quatre lettres que la marquise de Brinvilliers avait adressées à son amant. Ils y trouvèrent aussi deux billets sous enveloppes cachetées. Aussitôt, la marquise de Brinvilliers s'inquiéta de ses lettres et souhaita les récupérer. Elle écrivit au commissaire. Cette correspondance n'aurait intéressé personne d'autre qu'elle, il s'agissait de choses très personnelles qu'elle souhaitait conserver. Le commissaire Picard s'interrogea et mit les scellés sur la cassette. Elle tenta aussi de rencontrer le commissaire en le faisant venir à son domicile, espérant que son charme, son nom, sa naissance et son rang l'oblige. Parallèlement, elle faisait appel à ses relations et engageait le procureur du Châtelet, maître Delamarre pour la défendre et négocier pour elle ce qu'elle désirait tant. Mais Picard restait de marbre. La marquise de Brinvilliers ne récupéra jamais ses lettres.

Dans la panique, elle fit même une grosse erreur qui mit ses plans en danger. Après avoir montré tant d'intérêt à recouvrer les lettres, elle prétendit soudainement elle n'en n'avait que faire, les présumant fausses, Sainte-Croix contrefaisait régulièrement les écritures pour extorquer ses victimes de quelques livres – elle en faisait partie. En outre,